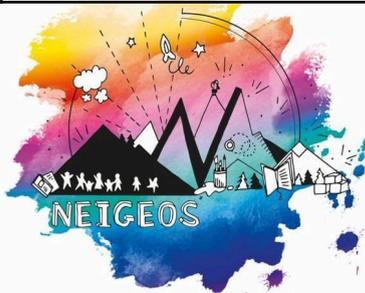


REGLEMENT BROCANTE À LIRE ET À SIGNER



Formulaire Inscription VIDE GRENIER

21 SEPTEMBRE 2025



RECTO-VERSO

ECOLE DES NEIGEOS

53 av. Jean Clerc 74600 ANNECY

RÉSERVATION OBLIGATOIRE au plus tard **le 18 Septembre 2025** (sauf si complet avant cette date) à déposer **dans la boîte aux lettres de l'APE** à l'adresse ci-dessus

TARIF : 12 € les 3 mètres - Possibilité de réserver plusieurs emplacements de 3 mètres. Les stands mesureront 3, 6, 9 et 12 mètres linéaires...

POUR L'INSCRIPTION DÉFINITIVE JOINDRE OBLIGATOIREMENT :

L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet:

- Bulletin d'inscription daté et signé
- Règlement du vide-grenier signé précédé de la mention «lu et approuvé »
- Copie recto-verso de la carte d'identité
- Chèque à l'ordre de l'Ape de l'école des Neigeos

MERCI D'ÉCRIRE EN MAJUSCULE

IDENTITÉ: Nom : _____

Prénom : _____

Adresse _____

Code postal

Commune: _____

Téléphone

Adresse mail:

Je réserve _____ emplacement(s) de 3 mètres linéaires au vide grenier de l'école des Neigeos le dimanche 21/09/ 2025.

TOTAL: _____ emplacements × 12 € = _____ €

Ci-joint mon règlement de _____ € et la copie recto verso de ma pièce d'identité

"Précédé de la mention lu et approuvé"

Signature

**L'APE des Neigeos est organisatrice de la brocante du
Dimanche 21 Septembre 2025 qui se déroule à l'école
des Neigeos au 53 av. Jean Clerc 74600 ANNECY**

Déclare sur l'honneur:

- De ne pas être commerçant(e),
- De ne vendre que des objets personnels et usagés (article R321-9 du Code Pénal)
- De non participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (article R321-9 du Code Pénal).
- Etre majeur
- Les exposants sont attendus le dimanche de 6h30 à 7h50 sur l'emplacement affecté par les organisateurs. Votre numéro d'emplacement sera donné à votre arrivée. Aucun véhicule ne pourra entrer dans la cour. Des parkings sont situés à l'extérieur : un dépose minute devant l'école pour décharger et un grand parking à 200m pour stationner (à côté du magasin C'nos Terroirs).
- Les sommes versées resteront acquises à l'association en cas d'annulation de la part de l'exposant. Le vide grenier se déroulant en plein air, *aucun remboursement ne sera accordé en cas d'intempéries.*
- En cas d'annulation du vide grenier par l'association, une communication sera faite et les chèques de réservation seront détruits.
- La vente de boissons et de produits alimentaires est exclusivement réservée à l'association organisatrice et aux personnes autorisées par l'association.
- Les emplacements de stands devront être laissés propres en fin de journée. **Aucun carton d'emballage, invendu ou déchet ne doit rester sur place**

**"Précédé de la
mention lu et
approuvé"**

Signature